

# CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

## • RESERVATION ET CAUTION

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

La location ne sera effective qu'après envoi de notre confirmation de réservation (sous réserve que la location soit encore libre).

Toute demande de location sera accompagnée d'une somme correspondant à :

- Pour location Mobil Home : 30 % du montant du séjour (+20€ frais de dossier pour les séjours prévus entre le **29/06/19 et 31/08/19**)
- Pour location emplacement : 30% du montant du séjour estimé avec un minimum de 50.00€. Solde à régler à l'arrivée du séjour après ajustements.

Le solde de la location sera impérativement payable **30 jours avant l'arrivée**, par chèque bancaire ou postal, chèques-vacances, mandat, carte bancaire ou virement bancaire. A défaut de règlement du solde dans ce délai, votre location sera annulée et l'acompte + frais de dossier resteront acquis au Camping. Pour toute réservation d'un mobil-home moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour sera à verser dès la confirmation de disponibilité.

A votre arrivée, il vous sera demandé une caution de 350 € pour la location d'un mobil-home. En fin de séjour un état des lieux est effectué. Si nous considérons que le nettoyage n'a pas été effectué correctement, nous retiendront la somme de 75€ sur celle-ci.

Pour un emplacement camping, une caution de 30 € est demandée pour le badge de la barrière d'entrée. Celle-ci est restituée en retour du badge.

**Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.**

Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée afin que nous conservions votre location ou votre emplacement.

Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de votre location ou de votre emplacement, s'il restait sans nouvelles de votre part 24 H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location.

**Le paiement intégral des prestations demeure exigé.**

Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée.

Toutes les personnes non déclarées sur ce contrat sont considérées comme visiteur et pourront se voir refuser l'accès aux installations. La plantation d'une tente sur la parcelle d'un mobil-home, n'est acceptée qu'à la condition de ne pas dépasser la capacité maximum du mobil-home et devra faire l'objet d'une demande préalable.

**En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.**

Le camping se réserve le droit d'ajuster ses prix dans le cas d'un changement du taux des taxes en vigueur (taxe de séjour, TVA...).

## • ALLOCATAIRE VACAF

Le camping se charge des démarches auprès de l'organisme VACAF pour la demande de subvention. Le calcul de la subvention se fait automatiquement via une plateforme et est donnée à titre indicatif. L'aide ne sera effective qu'après le règlement de l'acompte et sous réserve qu'elle soit validée par l'organisme VACAF. La subvention accordée sera déduite du solde restant du séjour.

## • ANNULATION

Toute annulation devra être signalée **par écrit** au Camping.

En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir les frais de réservation, ainsi qu'à titre d'indemnité de rupture de contrat :

- Annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : un montant égal à 20% du coût intégral du séjour
- Annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue : un montant égal au total du séjour.

## • VOTRE ARRIVEE

**La prise des lieux s'effectue :**

- **de 15H00 à 18H00 en hors saison (DU 06/04/19 AU 28/06/19 et DU 31/08/19 AU 07/09/19)**
- **de 15H00 à 19H00 en saison (DU 29/08/19 AU 30/08/19)**

## • VOTRE SEJOUR

Tous nos locatifs sont non-fumeurs.

Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du Camping et de pouvoir justifier d'une assurance « Responsabilité Civile »

**Tout visiteur devra être déclaré au préalable, s'annoncer à l'accueil à son arrivée et s'acquitter de la redevance "Visiteurs" du tarif camping** (veuillez en informer vos éventuels visiteurs). **L'accès de la piscine leur est interdit.**

**Fermeture de la barrière de 22H00 à 7H00.** Aucune voiture ou moto n'est autorisée à pénétrer ou circuler sur le camping pendant la fermeture de la barrière.

## • PISCINE ET JEUX EXTERIEURS

L'accès à la piscine est **strictement** réservé aux **clients du camping** : visiteurs non autorisés. Par mesure d'hygiène les **caleçons et shorts de bains sont interdits**, prévoir un **MAILLOT DE BAIN**.

Les jeux et la piscine ne sont pas surveillés : les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents.

## • LES ANIMAUX

Les chiens sont acceptés (sauf chiens de 1ère et 2ème catégorie) dans certains locatifs et sur les emplacements, mais doivent **obligatoirement** être tenus en laisse et sorti en dehors du terrain. La présentation du carnet de vaccination à jour est obligatoire. En aucun cas un animal ne doit rester seul sur un emplacement ou dans une location. Un supplément de 3€ est demandé par nuit et par animal. Le gestionnaire se réserve le droit de refuser l'accès d'une location spécifiée « interdit aux animaux » si le locataire ne respecte pas cette condition. Aucun remboursement ou dommage ne sera accordé et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

## • VOTRE DEPART

La location doit être libérée avant 10H00 et après état des lieux ; 12H00 pour les emplacements.

Le nettoyage du mobil-home est à la charge du locataire. En fin de séjour, le mobil-home doit être restitué en parfait état de propreté; dans le cas contraire, la somme de **75 €** sera retenue sur la caution. Si des détériorations ou des manquants ont été constatés dans la location, nous conserverons la totalité de la caution dans l'attente des paiements des dommages éventuels. Si tout est en ordre, votre caution vous sera restituée le jour de votre départ.

## • DIVERS

Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Lorient.

Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans nos prochaines publicités. En cas de refus, vous devez nous le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.